

# *BEUX-INFO*

---

Bulletin municipal d'information

---



N° 8- Janvier 1999

# BEUX *I n f o*

N° 8 - Janvier 1999

## SOMMAIRE

|       |  |
|-------|--|
| 1     | Sommaire   |
| 3     | Le mot du maire  |
| 4-5   | Compte-rendu des conseils municipaux                         |
| 6     | Etat-Civil 1998 - Arrivées et départs de l'année             |
| 7     | Salle communale : Le coup d'envoi est donné !                |
| 8     | La mairie réintègre ses locaux - Acquisition grange Fourniez |
| 9     | Pose de trottoirs : la rue du Breuil en travaux.             |
| 10-11 | Recensement général de la population le 8 mars prochain      |
| 12    | L'ancien foyer en bois démoli.                               |
| 13    | Histoire locale - Poussières d'archives.                     |
| 14-15 | 1998 : année exceptionnelle pour les mariages à Beux !       |
| 16-17 | 1957 : la construction de la route de Beux à Luppy           |
| 18    | Ecole de pêche à Sanry-sur-Nied - Repas des anciens.         |
| 19-21 | Nouvelles de la vie associative                              |
| 22    | Page paroissiale   |

**Photo de couverture :** Le chantier de la future salle à côté de la nouvelle mairie.

## le mot du maire

**L**a page de 1998 est tournée, emportant avec elle ses joies et ses malheurs. Et voilà 1999 déjà bien entamée. Le mois de janvier, traditionnellement consacré aux voeux est passé, c'est donc avec quelques jours de retard que je m'adresse à chacun d'entre vous pour vous présenter mes voeux de bonne année et surtout de bonne santé. Que 1999 vous apporte une pleine réussite dans tout ce que vous aurez l'occasion d'entreprendre !

**C**e huitième numéro de votre bulletin municipal d'information vous donnera l'état d'avancement des différentes opérations en cours dans la commune. Le chantier, tant attendu, de notre salle communale a enfin débuté. D'ici quelques mois, cet équipement sera opérationnel et j'espère que les activités qui y seront organisées renforceront encore les liens d'amitié qui unissent les uns et les autres.

**L**a démolition de l'ancien foyer met encore mieux en valeur le centre du village et les abords de la nouvelle mairie ; c'est un motif de fierté pour tous les habitants d'entendre dire que notre village s'est embelli.

**1999** sera aussi l'année de construction de plusieurs maisons. Preuve de l'attractivité de notre commune. Cette attractivité, il ne faut pas en avoir peur. Certes, personne ne souhaite un développement anarchique de notre village, mais il ne faut pas non plus resté replié sur soi. A qui profiterait un village qui se dépeuplerait petit à petit, dont l'école fermerait etc...? La baisse du nombre d'habitants réduirait les revenus de la commune et nous glisserions lentement dans une spirale du déclin que je me refuse à envisager. Tous les villages du sud messin connaissent et vont encore connaître un développement dans les années qui viennent. Est-ce-que Beux doit rester à l'écart de ce mouvement général ? Je pense que non. En revanche, je suis convaincu que ce développement doit être maîtrisé. La stricte application de notre POS nouvellement révisé nous permettra cette maîtrise. Sachons donc accueillir les nouvelles familles qui s'installent chez nous, sans a priori et sans préjugé, facilitons leur intégration car elles sont notre avenir et un enrichissement pour la commune.

**I**ntercommunalité. Voilà un thème à la mode et malgré tout mal compris. Des lois récentes ont mis en place des cadres réglementaires qui permettent à des communes de se regrouper au sein d'entités nouvelles pour assumer ensemble des projets ou des compétences qu'une petite collectivité ne peut plus assurer seule. Ainsi émerge la notion de "pays" (au sens de petite région), de communautés de communes etc... Je reviendrai dans un prochain numéro sur ces notions dont on entendra de plus en plus parler dans les années qui viennent. Pour autant la commune reste et restera encore longtemps l'échelon de base de notre démocratie. Parmi tous les niveaux d'administration qui existent en France, c'est celui qui est plébiscité et dont les citoyens se sentent le plus proche. Faisons donc en sorte que la nôtre demeure viable et vivante.

Bernard GUITTER

## COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

### ----- Séance du 14 septembre 1998 -----

#### **Indemnisation suite à l'incendie de la mairie**

Le C.M. accepte la proposition d'indemnisation de la Sté GROUPAMA qui s'élève à 254.360 F. à titre de premier versement et 13.490 F. supplémentaires sur présentation de justificatifs des dépenses. (unanimité)

#### **Réalisation de renforcement du réseau électrique**

La commune sollicite du Conseil Général de la Moselle une subvention pour la réalisation de travaux de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique rue de Luppy, dans le cadre d'un financement FACE d'un montant de 564.000 F. Le financement est assuré de la manière suivante : 70% subvention FACE, 17% subvention TVA du Conseil Général de la Moselle, 13% prise en charge UEM. Le C.M. accepte ce projet et décide d'inscrire ce programme au prochain budget primitif. (unanimité)

#### **Travaux en forêt communale**

Le C.M. approuve le programme de travaux d'exploitation en forêt communale présenté par l'ONF dont la recette nette prévisionnelle est estimée à 2.700 F. Le prix du bois est maintenu à 50 F. le stère. (unanimité)

#### **Projet de création d'une halte-garderie intercommunale**

M. le Maire expose au C.M. le projet de création d'une halte-garderie intercommunale par un collectif de parents. La participation des communes serait de 100 F. par enfant de moins de 6 ans et par an. Après en avoir délibéré, le C.M. refuse de participer à cette opération. (unanimité)

### ----- Séance du 9 novembre 1998 -----

#### **Budget supplémentaire 1998**

Le C.M. adopte à l'unanimité le projet de budget supplémentaire présenté par M. le Maire et qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement : 300.507 F. en recettes et en dépenses

Section d'Investissement : 64.939 F. en recettes et en dépenses

#### **Travaux Rue du Breuil**

M. le Maire présente au C.M. les différents devis concernant la création de trottoirs Rue du Breuil. Après en avoir délibéré, le C.M. décide de confier leur réalisation à l'entreprise LEONARD de La Maxe. (unanimité)

#### **Programme de travaux 1999**

Le C.M. décide, après en avoir délibéré, de réaliser en 1999 les travaux suivants :

- seconde tranche de travaux Rue du Breuil
- aménagement et réfection de la place de la mairie ( notamment soulèvement de chaussée sur l'arc pavé en face de l'école )
- aménagement de coupe-eaux Rue Basse
- réparation de voirie sur la voie communale de la Haute-Beux à Pontoy.

Pour ces travaux, estimés à environ 100.000 F. HT le C.M. sollicite une aide financière du Conseil Général de la Moselle sous la forme d'une subvention au titre de la voirie. (unanimité)

#### **Fosse septique de la nouvelle mairie**

M. le Maire expose au C.M. que la fosse septique de la nouvelle mairie s'est bouchée suite à une malfaçon lors de l'installation. Le C.M. autorise M. le Maire à émettre un titre de recettes à l'encontre de la Sté LORECO de Voimhaut, pour un montant égal au prix de la vidange et des frais annexes et demande la remise en état aux frais de cette société faute de quoi la retenue de garantie sur travaux ne sera pas libérée. (unanimité)

#### **Retrait de la commune de Beux du SIVOM de Solgne**

Suite à la prochaine modification de statuts du SIVOM de Solgne, et considérant que la commune de Beux n'utilise pratiquement plus aucune des compétences du Sivom, le C.M. confirme sa volonté de quitter ce syndicat. En conséquence, il est demandé au Président du Sivom de soumettre le retrait de la commune de Beux à la prochaine assemblée générale. (unanimité)

#### **Démontage de l'ancien foyer**

Compte tenu des dangers qu'il présente et afin d'améliorer l'image de ce secteur, le C.M. décide de démonter l'ancien foyer en bois. Il pourra être fait appel à des bénévoles qui seraient intéressés par la récupération de matériaux. (unanimité)

#### **Redevance d'occupation des sols pour France Télécom**

Depuis la privatisation de France Télécom, cette société est assujettie par la loi à une redevance d'occupation du domaine public pour ses structures et réseaux. Le C.M. autorise M. le Maire à émettre annuellement le titre de recettes selon le barème en vigueur ( 454 F. pour 1998). (unanimité)

#### **Exercice du droit de préemption**

M. le Maire présente au C.M. le projet de vente de l'ancienne grange Fourniez située à côté de l'école (n°24 rue principale). Le C.M. après vote secret se prononce par 5 voix contre 4 et une abstention pour l'acquisition de cette grange au prix fixé de 35.000 F. et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette acquisition.

#### **Lotissement de la Pièce Margot ( dans l'angle route de Metz - rue de Luppy)**

M. le Maire informe le C.M. que la commune est devenue propriétaire du terrain situé section 21 n° 20 (Pièce Margot). L'opération d'aménagement du lotissement va pouvoir désormais être programmée. Il reste à définir lors d'un prochain conseil, si cette opération se fera sous maîtrise d'ouvrage communale ou privée.





## ETAT-CIVIL 1998

### Naissances

- Adélie THEISEN le 20 février 1998 à Metz
- Nicolas VARNIER le 15 juillet 1998 à Metz
- Océane EBY le 27 août 1998 à Metz



### Mariages

- Frédéric ROUHY et Béatrice RODAK le 20 juin 1998
- David PERNET et Rachel PORT le 4 juillet 1998
- Georges HEHN et Marilyn LOUYOT le 1er août 1998
- Herbert LEWILLE et Florence NEVEUX le 12 septembre 1998



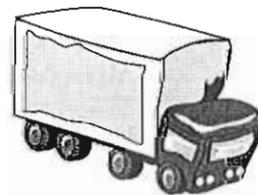
### ILS SE SONT INSTALLES DANS NOTRE COMMUNE EN 1998

Nous sommes heureux d'accueillir les familles qui sont venues s'installer à Beux au courant de l'année 1998 et souhaitons la bienvenue à :

- Régis et Anne-Sophie LOUYOT et leurs filles Amandine et Justine 35, Rue principale  
Frédéric et Béatrice ROUHY 1, Rue du Breuil  
Philippe et Marie-José GIRON et leurs enfants Olivier et Christophe 8, rue de Luppy  
Yves BERNARD et Emmanuelle LUCIDE et leur fille Noémie 10, rue Basse  
Yvan et Lydie MANGENOT et leurs enfants Elodie et Méjane 3, rue des chênes  
Patrick et Sylvie HERGEL et leur fille Chloé 26 Rue de Luppy (de retour au pays!)

### ILS ONT DEMENAGE EN 1998

- M. et Mme Antoine PIZMOHT et leur fils Guillaume  
M. et Mme Philippe KAHN et leurs enfants Marine et Paul  
Mme Brigitte GIBERT et ses enfants Nicolas, Jean-Philippe et Matthieu  
Mme Thérèse AVEAUX



## Salle communale

### Le coup d'envoi est donné !

Souhaité par une très large majorité des habitants, programmé pour 1998, reporté, retardé pour des raisons diverses (obtention des subventions, incendie de la mairie, tracasseries au sujet du permis de construire), le projet de salle communale voit enfin le jour. La construction, dont le plan a été publié dans le n°6 de Beux-Info en décembre 1997, sera composée d'une salle de réunion de 80 m<sup>2</sup>, d'une entrée, de toilettes hommes et femmes et d'un office de 15 m<sup>2</sup>. Le projet que certains auraient voulu plus grand et d'autres plus petit, représente un bon compromis compte tenu de la taille de la commune et de ses possibilités financières. Car, outre le prix de la construction, il ne faut pas perdre de vue le coût de fonctionnement ultérieur de l'ouvrage.



### Un chantier d'environ 5 mois.

Le 14 janvier 1999, une pelle mécanique est entrée en action pour ouvrir les tranchées destinées aux fondations de l'ouvrage. C'est l'entreprise LANG de Maizières-lès-Metz qui a obtenu le marché du gros oeuvre. Si la météo est favorable, la couverture pourrait être posée début mars et la salle se terminer fin mai. Mais n'anticipons pas et attendons de voir comment avance le chantier. En revanche, il est déjà temps de réfléchir à la manière dont cet équipement sera utilisé. Toutes les propositions seront étudiées.

### Le financement.

La procédure d'appel d'offre a été lancée en octobre dernier et a donné les résultats suivants :

Gros-oeuvre : Ets LANG de Maizières-lès-Metz pour 253.000 F.  
Charpente-couverture : B.S.T. de Florange pour 85.000 F., Menuiserie PVC: ACTIBA St-Avold pour 39.500 F., Menuiserie bois : SCHILLE de Marsilly pour 44.000 F., Cloisons- Plafonds : SOTRAMINE de St-Avold pour 66.600 F. Chauffage-Sanitaire : LORRY de Metz pour 78.900 F., Electricité : Ets SPIRK de Metz pour 41.000 F. Carrelages : LANG Maizières-lès-Metz pour 56.000 F. et Peintures : MORITZ de Metz pour 30.000 F.

Le montant total TTC du marché est donc de 694.000 F. soit 575.500 F HT.

Le financement de cet équipement sera assuré de la façon suivante :

Subvention du Conseil Général : 225.000 F. Subvention de l'Etat : 36.000 F.

Autofinancement et emprunt : 314.500 F.

La TVA est avancée par la commune au moyen d'un prêt court terme TVA dont l'échéance correspond avec le remboursement par l'Etat de la TVA dans les 2 ans qui suivent la dépense.

### Aménagement intérieur

Pour l'instant, l'équipement en mobilier de la salle n'est pas encore programmé. Toutefois, le mobilier de l'association trouvera naturellement sa place dans ce local. Quant à la cuisine, une demande de subvention pourrait être présentée cette année au Conseil Général pour financer son équipement l'année prochaine à moins qu'une autre solution ne soit trouvée d'ici là.

### Utilisation de la nouvelle salle

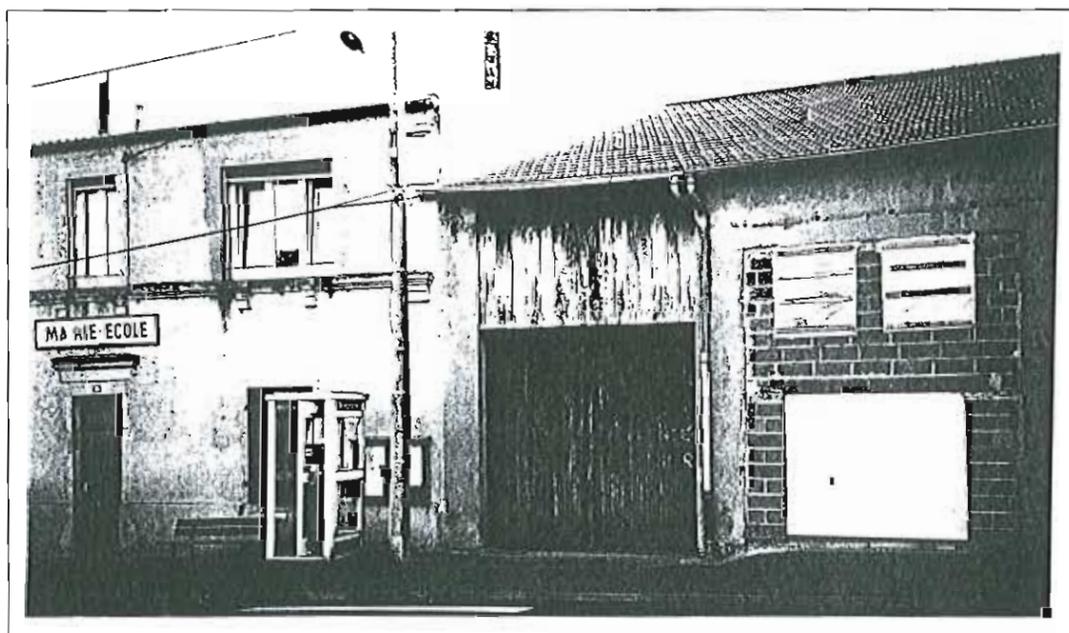
Bientôt le conseil municipal devra délibérer sur l'utilisation future de ce nouvel équipement. Il devra fixer les tarifs d'utilisation, instaurer un règlement intérieur et désigner un responsable.

## La mairie réintègre ses nouveaux locaux

Après l'incendie qui a ravagé les locaux de la nouvelle mairie le 30 juin 98, les travaux de remise en état sont terminés. Grâce à de bonnes garanties de la police d'assurance, la totalité des dépenses (travaux et mobilier) a pu être prise en charge. Dans quelques jours, les dernières pièces de mobilier devraient être livrées et les locaux seront à nouveau entièrement opérationnels. Les administrés qui sont déjà venus en mairie depuis décembre ont tous apprécié les nouveaux aménagements et les ont trouvés très fonctionnels.

## Acquisition de la grange Fourniez

Lors de sa séance du 9 novembre dernier, le conseil municipal a décidé de faire valoir son droit de préemption lors de la vente de la grange situé au 24 rue principale (à côté de l'école) dite grange Fourniez du nom de ses anciens propriétaires. Ce bâtiment, jouxtant un bâtiment communal peut présenter un intérêt de par sa situation. En effet sur l'arrière, il donne accès à la cour de l'école ; son rez-de-chaussée quant à lui permettra d'accroître les surfaces de remisage du matériel communal. Un projet de petit appartement à usage locatif pourra également être envisagé à l'étage dans les années à venir. Pour la petite histoire, précisons que cette acquisition a été très discutée au conseil municipal et qu'elle a été votée à une voix de majorité à l'issue d'un scrutin secret.



La grange "Fourniez" au 24, rue principale.

### Explication de la procédure d'acquisition par usage du droit de préemption urbain.

Chaque fois qu'un bien immobilier situé dans une zone construite ou urbanisable de la commune est mis en vente, le notaire chargé de la vente a l'obligation d'informer la mairie du projet de vente ainsi que le montant de la transaction au moyen d'un formulaire appelé DIA (= Déclaration d'Intention d'Aliéner). La commune dispose alors de deux mois maximum pour prendre une décision et dire si elle exerce ou non son droit de préemption c'est à dire un droit d'achat prioritaire au prix qui a été convenu entre l'acheteur et le vendeur. Si la commune répond par l'affirmative, la commune se substitue de plein droit à l'acheteur prévu initialement et dispose de 6 mois pour procéder au règlement. Dans le cas contraire, la vente s'effectue normalement entre l'acheteur et le vendeur aux conditions qui ont été annoncées dans la déclaration d'intention d'aliéner (DIA). En cas de réponse négative, la commune ne peut plus exercer son droit sur le bien concerné avant un délai d'un an.

## Pose de trottoirs : la rue du Breuil en travaux.

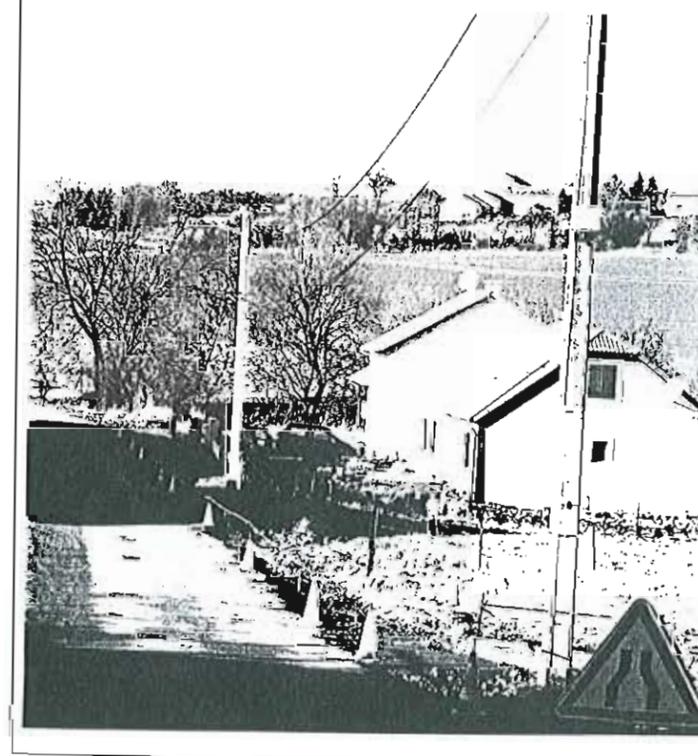
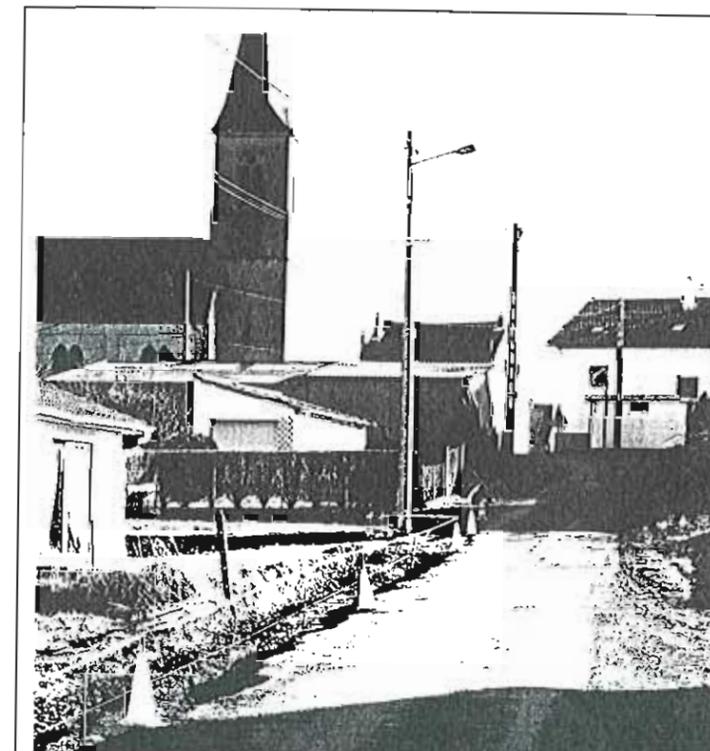


Le conseil municipal, lors de sa séance du 15 septembre 1997, avait programmé la pose de bordures de trottoirs Rue du Breuil. Il demandait à la D.D.E. de réaliser un devis en vue de consulter les entreprises et de solliciter une subvention au Conseil général de la Moselle au titre de la voirie communale. Lors de la séance du 7 novembre 1997, au vu du devis qui s'élevait à 31.315,67 F TTC, le conseil municipal décidait de réaliser ces travaux. Courant 1998, 7 entreprises de T.P. furent consultées et c'est la Sté LEONARD de La Maxe qui, ayant fait l'offre la moins élevée, s'est vue confier l'opération.



Le 9 novembre dernier, le conseil municipal décidait par ailleurs de réaliser ces trottoirs en totalité, une subvention supplémentaire étant sollicitée pour la deuxième tranche (pose d'enrobés). Une fois terminée, cette réalisation donnera un aspect plus agréable à cette rue et devrait éviter en partie les problèmes d'inondations des habitations riveraines.

Photos : la rue du Breuil vue vers l'église et vers la Haute-Beux.



# RECENSEMENT DE LA POPULATION. MARS 1999.



## Recensement de la population : c'est pour bientôt ! En mars 99.

Quel est le nombre d'habitants, dans la commune, le département, la région, le pays ? Quelles sont les conditions de logement, la composition des ménages, la pyramide des âges, le niveau d'études, les professions exercées, les modes de transport ? C'est entre autres à ces questions essentielles que le recensement permet de répondre.

Le dernier recensement a eu lieu en 1990. Depuis, le nombre d'habitants a changé, les conditions de vie aussi, les besoins ont évolué. Il est indispensable d'avoir des indications chiffrées exhaustives et fiables, pour prendre des décisions importantes qui engagent l'avenir. Et ce qui est vrai pour la collectivité nationale l'est encore plus pour la commune. Le prochain recensement aura donc lieu en mars 1999.

### Un outil de réflexion, de décision et d'action

Disposer de données actualisées est également primordial pour que les analyses, les mesures prises et les projets correspondent effectivement à la réalité et aux besoins de la population. Les résultats sont utilisés pour conduire la politique de l'emploi, de la protection sociale et sanitaire et d'équipements (transports, crèches, hôpitaux, écoles, équipements sociaux, culturels et sportifs ...) au niveau national et au niveau local.

### Le recensement contribue à la vie du pays et de la commune

Collectivités locales et pouvoirs publics ne sont pas les seuls à utiliser les résultats du recensement. Les entreprises ont besoin de connaître la clientèle potentielle et la disponibilité de main-d'œuvre pour implanter une usine, un centre commercial, par exemple. Les associations œuvrant dans les domaines sociaux s'en inspirent pour leurs actions. On comprend pourquoi il est nécessaire que chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et son âge, réponde aux questionnaires du recensement.

### C'est très simple d'y participer

Le recensement dans les appartements et les maisons individuelles commence le 8 mars 1999. Les questionnaires sont déposés et retirés à votre domicile par l'un des agents recenseurs recrutés par la mairie. Tous ont reçu une formation et disposent d'une carte officialisant leur fonction. Ils peuvent bien sûr vous aider à les remplir, dans le respect du secret professionnel auquel ils sont tenus sous peine de sanction.

Les personnes vivant en "communautés" (foyers de travailleurs, cités universitaires, internats, hôpitaux, établissements militaires,...) sont recensées dès février.

### Le respect strict de la confidentialité et de l'anonymat

Que deviennent les informations individuelles recueillies ? Des statistiques : c'est le but exclusif du recensement. Ces informations sont, en effet, transmises uniquement à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) qui les traite sans les noms et les adresses. Autrement dit elles ne peuvent en aucun cas donner lieu à des contrôles administratifs ou fiscaux.

### Chacun compte dans la commune et se compte !

La précision du recensement détermine son intérêt. Si des personnes vivant dans la commune n'y figurent pas, la "photographie" est incomplète et les résultats faussés. Savez-vous que si une seule personne ne répond pas à chacun des 115 000 agents recenseurs, une ville de la taille de Caen<sup>1</sup> disparaît de la carte de France ! Dès le 8 mars, réservez-leur le meilleur accueil.

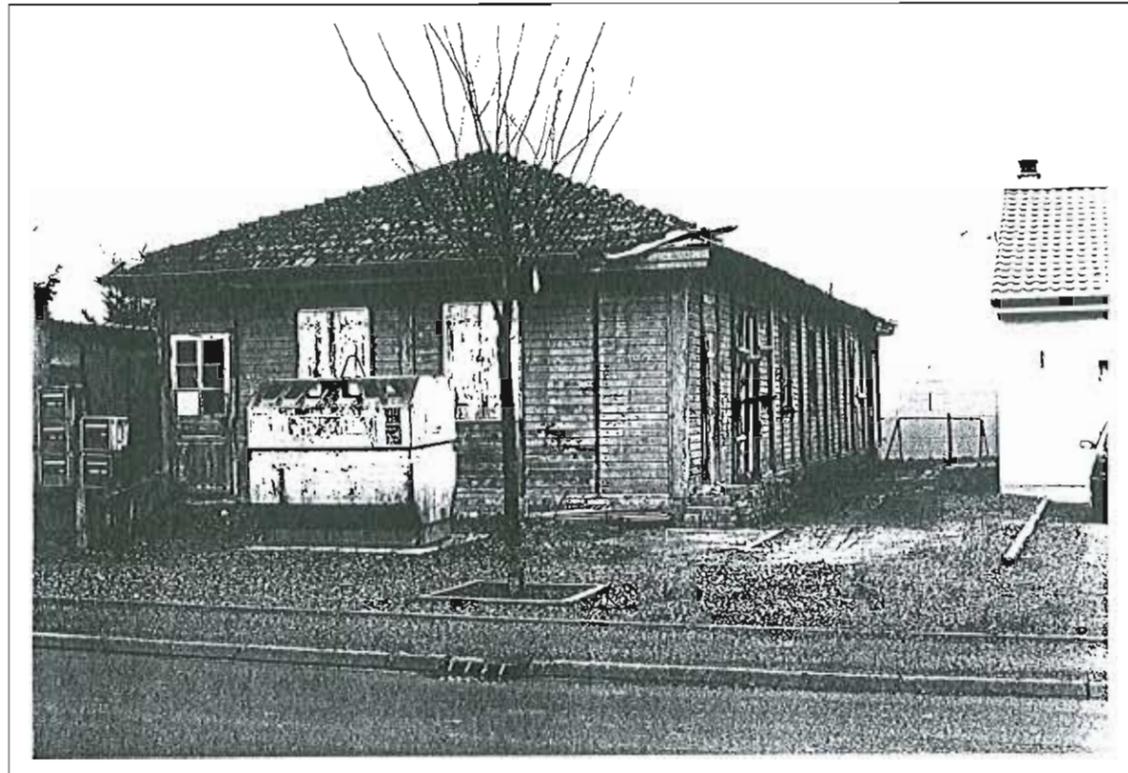
### Le recensement dans notre commune

A Beux, c'est Mlle Betty JOLY qui a été nommée agent recenseur. En effet, à partir du 8 mars, elle se rendra dans chaque foyer de la commune pour y déposer les formulaires de l'INSEE nécessaires au recensement ( feuille de logement et bulletins individuels ). Vous conviendrez également avec elle d'une date (deux ou trois jours plus tard) pour la récupération des documents. Si vous avez la moindre difficulté pour compléter les questionnaires vous pouvez vous adresser à l'agent recenseur mais aussi au secrétaire de mairie ou au maire. Tous se tiennent à votre disposition pour que cette opération se déroule dans les meilleures conditions. N'hésitez pas à les contacter.

<sup>1</sup> Besançon, Orléans, Mulhouse, Perpignan

# L'ancien foyer en bois démoli.

Le premier juillet dernier, la propriétaire de l'ancien foyer communal transmettait au maire un courrier par lequel elle faisait don de cette bâtisse à la commune et renonçait en même temps à la convention qui l'autorisait à utiliser ce bien situé sur la parcelle de l'ancien presbytère. Cet acte amiable permettait d'envisager le réaménagement de ce secteur par la commune.



Vue de l'ancien foyer, le 20 janvier 1999, veille de sa démolition .

En effet, cette construction devenue vétuste, dégradait l'aspect de l'environnement et nuisait à l'esthétique de la nouvelle mairie qui lui était contiguë. De plus, quelques jeunes du village en avait fait un lieu de rassemblement passablement dangereux compte tenu des divers objets qui s'y trouvaient et du risque d'incendie. Le maire avait proposé au conseil municipal de faire démolir ce foyer par des bénévoles qui pourraient récupérer des matériaux. Mais devant le faible nombre de candidats, et afin d'éviter qu'un accident ne survienne, profitant de la présence d'une pelle mécanique sur le chantier de la future salle, Monsieur le Maire pris la décision de faire démolir le foyer. Toutes les personnes rencontrées ont fait part de leur satisfaction quant à cette décision et apprécient le nouvel aspect de ce quartier et les nouvelles perspectives ouvertes sur la place de la mairie.

### Pour la petite histoire...

Pour les personnes arrivées ces dernières années dans la commune, rappelons la petite histoire de ce foyer. Ce bâtiment est un ancien baraquement construit à Fontoy (près d'Hayange) qui servait initialement d'habitation provisoire pour des populations réfugiées dans cette région. Vers 1958-1960, la nécessité de disposer d'un local permettant à la population de Beux de se rassembler et d'organiser des manifestations festives conduisit l'association de l'époque à se rendre avec tracteurs et remorques à Fontoy. Là-bas, le bâtiment fut démonté pièce par pièce, transporté à Beux et remonté dans notre village. Il en aura fallu des heures et des jours à de nombreux bénévoles pour ériger ce foyer ; rendons leur hommage à tous pour le formidable travail qu'ils ont fourni, donnant l'exemple aux générations suivantes de ce qu'il est possible de faire quand on est uni et plein de bonne volonté. Le temps passant, ce foyer ne répondait plus aux normes de sécurité, par ailleurs l'association tombant quelque peu en sommeil fit don de ce foyer à la commune. La commune ne sachant qu'en faire le revendit pour 5.000 F. au locataire du presbytère qui obtenait de l'évêché une autorisation de le laisser à sa place tant qu'il resterait locataire du presbytère. La suite vous la connaissez !

## HISTOIRE LOCALE

### Poussières d'archives

En consultant les anciens registres de délibérations du conseil municipal, on revit tout ce qui faisait l'ordinaire des préoccupations de l'époque.



Amusons-nous à voir quels étaient les sujets de discussions il y a 50 et 100 ans dans notre village.

### Il y a 50 ans.

En 1948, le conseil municipal était composé de MM. André LOUYOT, (Maire), Victor BASTIEN, Dominique NOIRE, Edouard GRANDJEAN, Lucien JOLY, Emile GRANDJEAN, René COLLIN, Hubert VIZE, Fernand GOURIER, Léon RENE et Emile FELIX.

Au fil des délibérations, on trouve, un vote de crédits pour la réparation des abreuvoirs municipaux, ( ce vote est reporté étant donné que le caniveau n'a pas tenu sous le poids des voitures !!!), le curage du ruisseau d'Aube avec les communes d'Aube et Pontoy (intercommunalité avant l'heure! ), une subvention pour les monument aux morts de Charly et de Fresnes, une subvention

pour la mutuelle du déminage ( on sort de la guerre, et ce genre de problèmes est encore très présent ), la vidange des cabinets de l'école ( déjà !!!), un avis favorable à la demande d'assistance de femmes en couches et de primes d'allaitement, le déplacement du goulot de la fontaine communale vers l'extrémité nord pour éviter les dangers de gel, le vote d'un crédit de 10.697 F. à l'entreprise JOCHUM de Montigny les Metz pour la réfection du caniveau des Vignes ainsi qu'une somme de 22.132 F. pour le régalage sur les chemins communaux des décombres provenant des maisons sinistrées pendant la guerre. Le Conseil municipal s'est prononcé le 9.9.48 (il est précisé " une fois pour toutes"!!!) sur la date de la fête communale qui est fixée au troisième dimanche de septembre !

### Il y a 100 ans

**1898**, la Lorraine est sous administration allemande. Sont présents au conseil municipal : MM. VIZE (Maire), MUSQUAR, GACHET, ETIENNE, HERMENT, BASTIEN, FELIX, COLIN, MATHIS. Les délibérations ont trait aux sujets suivants : curage du fossé de la fontaine, suppression de l'obligation d'assurance des ouvriers agricoles, prise en charge des frais d'hospitalisation à Gorze d'une personne âgée

pour une somme annuelle de 80 Marks qui donne lieu à un échange de lettres avec le Directeur d'Arrondissement (aujourd'hui on dit le sous-préfet) au motif que la commune n'accepte qu'une prise en charge de 50 Marks par an en raison de ses faibles ressources. Finalement c'est l'Etat qui aura gain de cause et Beux devra verser les 80 Marks. (La raison du plus fort ...).



Le 29 octobre 1898, le conseil municipal est informé qu'en raison du renouvellement du cadastre par l'administration allemande, il y aura lieu de procéder à l'abornage des bois communaux. Les dépenses suivantes sont à prévoir : achat, transport et pose de 22 bornes de frontière dans les bois communaux de Beux ( 12 au Saulcy et 10 au fond de Rouillon ) à 3 M. la borne soit 66 Marks. A cette somme il faudra ajouter 12 M. pour numéroter toutes les bornes et 22 M. pour le nettoyage des frontières soit une somme totale de 100 Marks. Une somme de 4,90 Marks est accordé à M. Varinot, garde-champêtre, pour avoir emporté le résultat des votes au chef-lieu de canton.

*Notre bulletin refera ainsi régulièrement de tels petits voyages dans notre passé.*

## 1998 : Année exceptionnelle pour les mariages à Beux !

Du jamais vu depuis 1952, 4 mariages ont été célébrés en mairie de Beux au courant de 1998. Cette recrudescence s'explique en partie par la forte proportion de jeunes en âge de se marier et qui vivent à Beux ou dont les parents demeurent au village. En effet, une tradition encore bien ancrée veut que le mariage se déroule traditionnellement dans le village d'origine de la future mariée. De plus, le cadre offert par la nouvelle mairie a peut-être incité certains couples à choisir de s'unir pour la vie en ce lieu charmant. Malheureusement, l'incendie de la mairie a quelque peu contré cet argument notamment pour le deuxième et le troisième mariage de 1998.



Frédéric ROUHY et Béatrice RODAK sont les premiers (et les seuls) à avoir eu pour cadre de leur mariage la première version de la nouvelle mairie.



La Marine Nationale bien représentée pour le mariage de David PERNET et Rachel PORT tous deux marins d'Etat. 4 jours après l'incendie, une solution de fortune est trouvée pour célébrer cet union.



Georges HEHN et Marilyn LOUYOT se sont unis à Beux le 1er août 98 avant de bientôt venir s'y installer, le temps pour eux d'y construire leur future maison.



Le 16 septembre Herbert LEWILLE et Florence NEVEUX ont inauguré la mairie dans sa nouvelle version.

A l'occasion de ces 4 mariages, la quête traditionnelle organisée à la fin de la cérémonie a rapporté au total la somme de 1.122,40 F. Celle-ci a été versé au compte de la coopérative scolaire. **L'institutrice et les enfants tiennent à remercier les familles et amis des mariés pour leur générosité.**

## ////////// Souvenirs d'histoire locale //////////

### 1957-1958 : La construction de la route de Luppy à Beux.

La route qui mène de Beux à Luppy, administrativement baptisée "voie communalé n°1" était constituée avant 1957 d'un simple chemin de terre à usage essentiellement agricole. Aujourd'hui, cette route est utilisée par de nombreux habitants de notre village pour se rendre à Luppy ou à Rémyilly en passant par Béchy. Elle est aussi fréquentée quotidiennement par le bus scolaire qui assure la liaison entre les écoles du regroupement pédagogique Beux-Luppy.

Grâce aux documents photographiques et au témoignage de M. André Lauvray de Luppy revenons sur la construction de cette route qui fût réalisée par l'entreprise Beauchât de Marsilly. La technique de construction des routes à cette époque était complètement différente de celle d'aujourd'hui et s'apparentait plus à la méthode utilisée par les romains pour créer les fameuses voies romaines.



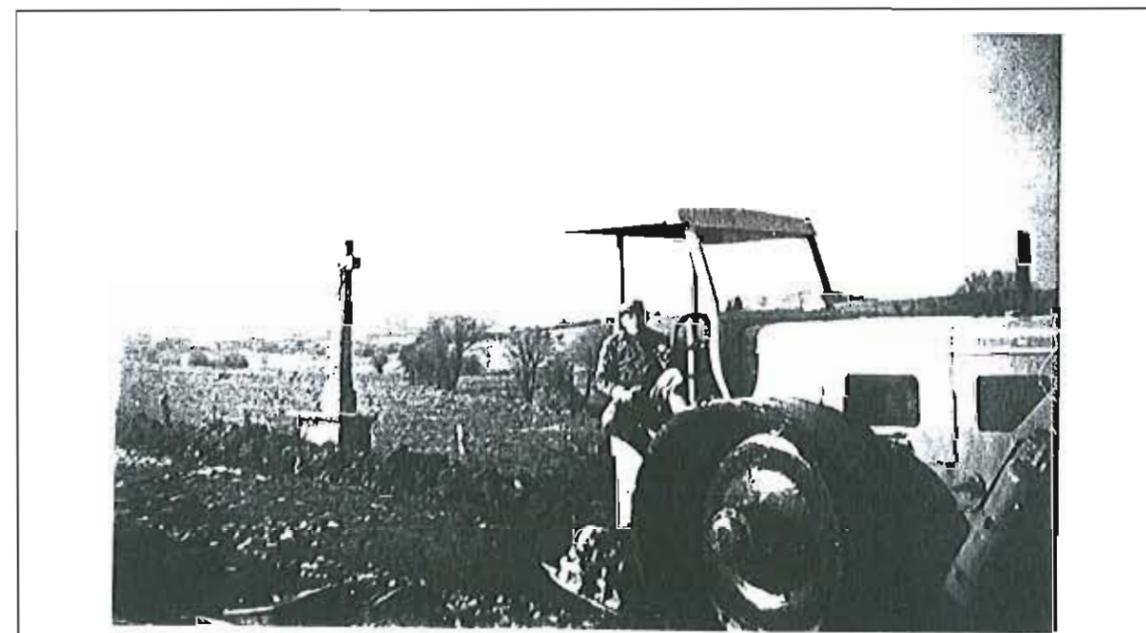
Après avoir enlevé la couche de terre superficielle, on disposait de grosses pierres qui constituaient la fondation de la future route. Il faut savoir que ces pierres provenaient d'une carrière située à Moncheux, petit village situé à une dizaine de kilomètres de là. Une fois déchargées sur place les gros blocs de rochers étaient cassés par les ouvriers à coup de masse. Les pierres étaient convoyées à l'aide d'énormes brouettes que l'on manoeuvrait à 3 ou 4 puis étaient mises en place par d'autres ouvriers. On imagine aisément la pénibilité d'un tel travail.

Une fois les pierres disposées on étalait de la crasse ( laitier de haut-fourneau) à l'aide d'une niveleuse puis on passait le cylindre afin de tasser le tout.

Pour terminer on procédait au schlammage (de l'allemand " Schlamm" qui signifie boue). Cette technique consistait à étaler sur les pierres, du sable de carrière mélangé à de l'eau et à balayer le tout afin de combler tous les interstices. On continuait ainsi jusqu'à ce que tous les joints soient saturés de sable. L'eau était apportée sur place à l'aide de tonnes à lisier.

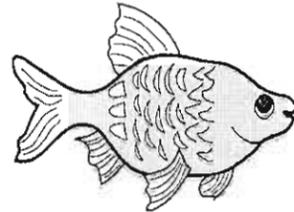


Sur ce type de chantier, travaillait à l'époque une dizaine de personnes ; l'empierrement avançait environ de trente mètres par jour et durait une dizaine de jours. La création de ces routes avançait donc au rythme de 300 mètres chaque année ce qui financièrement représentait déjà un investissement assez considérable pour de petites communes comme les nôtres.



Quelques années plus tard, on procéda à un goudronnage. Là encore rien à voir avec les tapis d'enrobés que l'on pose aujourd'hui. Tout d'abord on balayait la route puis une goudronneuse - sorte de camion équipé d'une rampe de pulvérisation à l'arrière- disposait une couche de goudron liquide sur toute la largeur de la chaussée. Ensuite on répandait à la pelle des gravillons avant de passer un cylindre ( rouleau compresseur ). Après ce genre d'opérations, il valait mieux ne pas suivre de trop près le véhicule qui vous précédait sinon gare au pare-brise cassé ! Promeneurs ou automobilistes qui empruntez cette route aujourd'hui, ayez à l'occasion une pensée pour ceux qui se sont échinés à la construire...

# Ecole de pêche à Sanry-sur-Nied



L'Association de pêche agréée de Pange - Laquenexy - Sanry-sur-Nied a créé il y a quelques années une école de pêche. Cette heureuse initiative a pour but de faire connaître aux enfants mais aussi aux adultes intéressés, le milieu aquatique de notre région, la faune et la flore que l'on peut y trouver et les techniques de pêche. Ils apprendront à identifier les poissons qui peuplent nos rivières et nos étangs et les différentes techniques de pêche. Il faut savoir en outre que pour les moins de 16 ans la pratique de la pêche est totalement gratuite en Moselle. Toutefois, une seule ligne avec au maximum deux hameçons est autorisée dans ce cas et l'utilisation d'un lancer ou de mouches est interdite.

L'école de pêche sera ouverte à partir du 3 mars 1999 et les cours sont organisés au foyer de Sanry-sur-Nied les mercredis et samedis après-midi de 14 h à 16 h. Une documentation sur ce sujet est disponible dans les écoles ou en mairie. Vous pouvez également vous adresser à M. Jean-Marie Maguin demeurant 15, Rue St-Laurent à Pont-à-Domangeville (Pange) tél. 03.87.64.53.98.



## REPAS DES ANCIENS

Le 19 avril 1998, les anciens de la commune se sont retrouvés à l'invitation de la municipalité, au restaurant "Chez Albert" à Metz-Grigy. Souvenir en image.



## Un nouveau comité pour l'association

Comme indiqué dans le précédent numéro, le 16 octobre dernier, l'assemblée générale de l'Association de Beux s'est réunie dans la salle du conseil de la mairie en vue de constituer un nouveau comité suite à la démission de l'ancien président et de la secrétaire. Le nouveau comité se compose de la façon suivante : Présidente : Marie-Paule PIDOLLE ; Vice-président : Hervé BONOMETTI ; Trésorier : Yves THEISEN ; trésorière-adjointe : Chantal LAURENTJOIE ; Secrétaire : Daniel NEVEUX ; Secrétaire-adjoint : Stéphane GANDAR ; Assesseurs : Robert VARINOT, Valérie BONOMETTI et Patricia THEISEN. ce nouveau comité s'est déjà réuni à plusieurs reprises pour organiser la St-Nicolas 98 et préparer le calendrier des activités de l'année à venir.



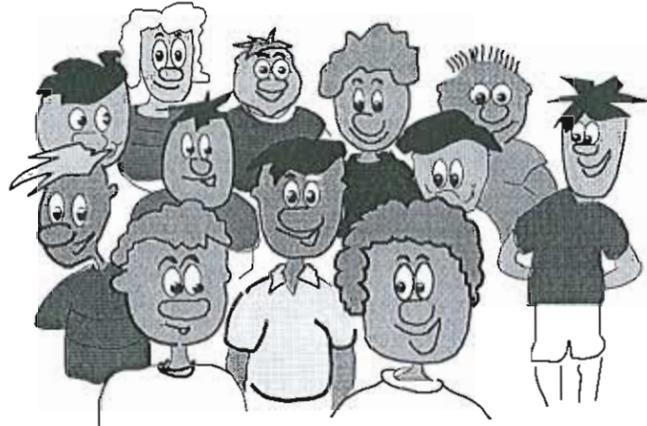
## Halloween : les sorcières sont lâchées dans la rue !

Samedi 31 octobre, la plupart des enfants de Beux ont revêtus leurs plus horribles déguisements pour fêter Halloween. Sous une pluie battante, les plus courageux sont allés de porte en porte pour quêmander quelques friandises faute de quoi ils jetaient un sort sur les grincheux qui n'ouvraient pas leur porte. Après ce périple, ils se sont retrouvés à la mairie où l'association les conviait à une collation et des récompenses pour les plus beaux déguisements. Bravo à tous pour cette soirée très réussie malgré le mauvais temps !



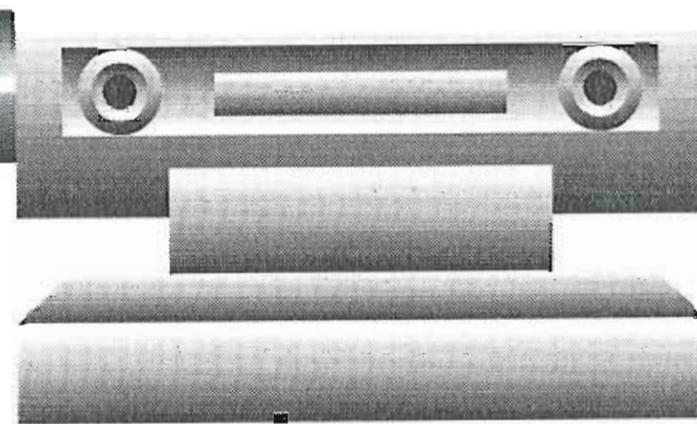
## Saint Nicolas rend visite aux enfants sages.

Le 30 novembre 98, dans la salle communale de Luppy, s'est déroulée la traditionnelle visite de Saint Nicolas aux enfants de Beux. Avant de l'accueillir, les enfants et leurs parents ont pu assister à un spectacle d'ombres chinoises avec pour acteurs les luniens. Le thème général était l'évolution de la vie sur la Terre. Un spectacle quelque peu énigmatique et assez surprenant. Ensuite l'évêque de Myrrhe a procédé à la distribution de friandises et de cadeaux puis tout le monde s'est retrouvé autour d'un goûter offert par l'Association dont c'était la première fête organisée par le nouveau comité. Merci à tous ceux qui ont prêté leur concours à cette petite fête et à ceux, enfants parents et bénévoles, qui y ont participé.



## Echange de vœux autour de la galette des rois.

Dimanche 17 janvier, vers 16h dans la salle de l'école communale, l'Association de Beux avait conviés tous les habitants du village à venir partager la galette des rois. Une quarantaine de personnes ont répondu à l'appel et c'est dans la bonne humeur que jeunes et moins jeunes ont pu déguster de délicieuses galettes accompagnées de café, cidre, jus de fruits etc... Bref une après-midi très conviviale et chaleureuse. A refaire !!!



## ASSOCIATION DE BEUX

Lors de sa dernière réunion du comité, l'association de Beux a étudié les activités qu'elle envisage d'organiser durant cette année. Le programme ci-dessous est donné sans dates précises, celles-ci vous seront indiquées au moyen de tract distribués dans les boîtes aux lettres et par affiches.

Voici un avant-goût des activités envisagées.

|                |   |
|----------------|---|
| Fin avril      | Vide-grenier Brocante au village                  |
| Mai            | Sortie pédestre                                   |
| Juin           | Feux de la St-Jean<br>Barbecue                    |
| Août           | Tournoi multisports<br>( tennis, foot, pétanque ) |
| 4-5 Septembre  | Fête patronale                                    |
| Début novembre | Halloween   |
| Décembre       | St-Nicolas  |

| J O U R           | SOLGNE    | BUCHY | SAILLY ACH. | SECOURT   | LIEHON | BEUX |
|-------------------|-----------|-------|-------------|-----------|--------|------|
| Sam. 26 Décembre  |           |       |             |           |        | 19 h |
| Dim. 27 "         | 11 h      |       |             | 10 h      |        |      |
| Sam. 2 Janvier 99 |           |       |             |           |        | 19 h |
| Dim. 3 "          | 11 h      |       | 10 h        |           |        |      |
| Sam. 9 "          |           |       |             | 19 h      |        |      |
| Dim. 10 "         | 11 h ADAP | 11 h  |             |           |        | 10 h |
| Sam. 16 "         |           |       | 19 h        |           |        |      |
| Dim. 17 "         | 11 h      |       |             |           | 10 h   |      |
| Sam. 23 "         |           |       |             |           |        | 19 h |
| Dim. 24 "         | 11 h      |       |             | 10 h      |        |      |
| Sam. 30 "         |           | 19 h  |             |           |        |      |
| Dim. 31 "         | 11 h      |       |             | 10 h ADAP |        |      |
| Sam. 6 Février    |           |       |             |           |        | 19 h |
| Dim. 7 "          | 11 h      |       | 10 h        |           |        |      |
| Sam. 13 "         |           |       |             | 19 h      |        |      |
| Dim. 14 "         | 11 h ADAP | 11 h  |             |           |        | 10 h |
| Mer. 17 "         | 20 h      |       |             |           |        |      |
| Sam. 20 "         |           |       | 19 h        |           |        |      |
| Dim. 21 "         | 11 h      |       |             |           | 10 h   |      |
| Sam. 27 "         |           |       |             |           |        | 19 h |
| Dim. 28 "         | 11 h      |       |             | 10 h      |        |      |
| Sam. 6 Mars       |           |       |             |           |        | 19 h |
| Dim. 7 "          | 11 h      |       | 10 h        |           |        |      |
| Sam. 13 "         |           |       |             | 19 h      |        |      |
| Dim. 14 "         | 11 h ADAP | 11 h  |             |           |        | 10 h |
| Sam. 20 "         |           |       | 19 h        |           |        |      |
| Dim. 21 "         | 11 h      |       |             |           | 10 h   |      |
| Sam. 27 "         |           |       |             |           |        | 19 h |
| Dim. 28 "         | 11 h      |       |             | 10 h      |        |      |

**DATES A NOTER SUR AGENDAS...**

+ REUNIONS DE PREPARATION AUX BAPTEMES :

Mercredi 20 janvier 1999 à 20 h 30 au presbytère de Solgne  
 Vendredi 19 février 1999 à 20 h 30 au presbytère de Solgne.  
 Vendredi 19 mars 1999 à 20 h 30 au presbytère de Solgne.

+ PREMIERE COMMUNION :

Les parents des enfants qui sont en première année de préparation à la Première Communion sont invités à une deuxième réunion le vendredi 15 janvier à 20 h 30 au presbytère de Solgne, et à une troisième le vendredi 26 février 1999.

+ Mercredi 17 février à 20 h 45 au presbytère de Solgne: Etablissement du programme des chants pour Pâques.



*Comment cela s'est-il passé ?*

**PAGE PRATIQUE**

**VOTRE MAIRIE ET SON ORGANISATION**

Mairie : 35, Rue principale 03.87.57.64.30

Heures d'ouverture au public **Lundi de 17 h 30 à 19 h 00**  
**Jeudi de 18 h 30 à 20 h 00**

Maire : M. Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy 03.87.57.61.47  
 Adjoints : M. Claude JOLY 3, Rue principale 03.87.57.73.84  
 M. Philippe LEROY 27, Rue principale 03.87.57.77.17

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

**ETABLISSEMENTS SCOLAIRES** ( Regroupement pédagogique avec Luppy )

Maternelle ( 2 classes à Luppy ) Directrice Mme Catherine CARDON  
 Ecole de Beux ( 1 classe : CE1+CE2 ) Directrice Mme Myriam MULLER  
 Ecole de Luppy ( 2 classes : CP+CE1, CM1+CM2 ) Directrice Mme Michèle NOWICKI

**OU S'ADRESSER POUR :**

Urbanisme : S'adresser en mairie ou D.D.E. ci-dessous  
 D.D.E. METZ-NORD 10, Rue Périgot à Metz  
 Eau : Sté Mosellane des Eaux à Metz 03.87.66.26.57  
 Electricité : U.E.M. Boul. du Pontiffroy à Metz 03.87.34.44.44  
 Poste : La Poste Place de la gare à Rémilly 03.87.64.64.64  
 Perception : Trésorerie de Rémilly 1, Rue du parc à REMILLY 03.87.64.60.47  
 Assistante sociale : Centre Médicosocial de St-Julien les Metz 03.87.75.05.10  
 A.N.P.E. Agence Place St-Nicolas à Metz 03.87.75.92.60

**URGENCES**

Gendarmerie : Brigade de Rémilly 03.87.64.61.00 ou le 17  
 POMPIERS : Centre de secours de Rémilly 03.87.64.73.33 ou le 18

**ORDURES MENAGERES**

Collecte des ordures ménagères Lundi matin à partir de 7 h. ( si férié, report au lendemain )  
 Collecte sélective : Lundi matin ( une semaine sur deux )  
 papiers ( écobac bleu ) - emballages alimentaires ( écobac jaune )

Le verre usagé est à déposer dans le conteneur à verre situé rue principale ( près de la mairie )

Déchetterie de Rémilly Lundi au vendredi de 14h à 18h (hiver) ou 15h à 19h (été)  
 (Route de Béchy) Samedi de 9h à 18h (hiver) ou 10h à 19h (été)

**EGLISE ET COMMUNAUTE RELIGIEUSE**

Culte catholique : Presbytère de Solgne Père SCHWEITZER 03.87.57.71.28  
 Conseil de Fabrique : Présidente Mme B. HOCQUART 03.87.57.78.03

**LOISIRS**

Association de Beux Présidente : Mme M-P PIDOLLE 03.87.57.77.87